

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RESTREINT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 PAUL SABATIER AUX CANDIDATS À L'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES POUR LA RÉDACTION DE LEUR DOSSIER

Les membres de la commission des Habilitations à diriger des recherches de l'Université Toulouse 3 ont régulièrement l'occasion de constater que certains dossiers présentent des défauts majeurs, conduisant à leur report ou rejet, qui auraient pu être évités.

Par délégation du Conseil scientifique de l'Université Paul Sabatier, ils souhaitent donc formuler des recommandations pour la constitution d'un dossier HdR répondant à la grille d'évaluation de la commission. Ces recommandations aideront les candidats à répondre aux exigences du Conseil scientifique lors de la constitution de leur dossier et de la rédaction du document de synthèse.

Rappelons en préambule que l'habilitation à diriger des recherches « sanctionne la reconnaissance d'un haut niveau scientifique, le caractère original d'une démarche, la maîtrise d'une stratégie de recherche dans un domaine large et la capacité à encadrer de jeunes chercheurs » (arrêté du 23 novembre 1988, modifié par les arrêtés des 13 février 1992 et 13 juillet 1995, interprété par les circulaires des 5 janvier 1989 et 16 novembre 1992). Sa finalité essentielle, mais non exclusive, est de « permettre l'encadrement des jeunes doctorants et l'accès au corps des professeurs des universités après l'inscription par le CNU sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités ».

Le dossier déposé à l'Université Paul Sabatier pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches doit impérativement apporter la preuve que les conditions ci-dessus sont toutes remplies.

Conseils sur la rédaction du document :

- Le document doit être original, c'est-à-dire nouvellement rédigé (pas de copier-coller). Il doit revêtir une dimension personnelle et ne peut se contenter de présenter un simple rapport d'activité scientifique et un CV factuel, aussi détaillés soient-ils. Ces deux parties devront être contextualisées et présenter un itinéraire original ;
- Le document fera ainsi apparaître clairement une réflexion sur le cheminement scientifique du candidat, sa cohérence, sa stratégie autonome de recherche, sa capacité de synthèse dans un domaine scientifique, sa compétence pour l'encadrement de jeunes chercheurs. Il devra inclure une perspective scientifique ;
- Le document comportera au moins une quarantaine de pages, et pourra être complété par des publications. La co-publication avec les doctorants étant l'un des critères d'évaluation (tout en tenant compte des spécificités de chaque discipline) celle-ci doit apparaître clairement dans le document ;
- Le document pourra être rédigé en langue française ou bien en langue anglaise. Un mélange des deux langues n'est pas accepté (sauf pour les publications qui doivent être jointes dans le format de la revue).

Rappel concernant les rapporteurs :

- Les trois rapporteurs proposés par le candidat doivent être extérieurs à l'Université de Toulouse ;
- Aucun des rapporteurs ne doit avoir cosigné un article avec le candidat (qu'il soit de « de rang A » ou non).

En résumé, un grand soin doit être accordé à la rédaction de ce document, révélant l'aptitude du candidat à concevoir, diriger et coordonner des activités scientifiques, sa maturité, ses perspectives, et cela à partir d'une recherche dûment avérée.